



## Municipalité de Giez (2021-2026) Taxes 2024

Taxes 2024, à la suite des consultations du surveillant des prix et des décisions de la Municipalité

### I. Taxe déchets

	2023	2024
Taxe par ménage	CHF 150	
Taxe par habitant de plus de 18 ans		CHF 120
Taxe par personnes en formation (19 à 25 ans), sur demande à adresser au greffe		CHF 60
Taxe par résidence secondaire		CHF 240
Taxe par entreprise		CHF 180

Pour les informations détaillées, se référer au nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et à la nouvelle directive communale.

### II. Eau

	2023	2024
0 à 150 m <sup>3</sup> , par m <sup>3</sup>	CHF 2.00	CHF 2.35
150 à 300 m <sup>3</sup> , par m <sup>3</sup>	CHF 2.10	CHF 2.45
Plus de 300 m <sup>3</sup> , par m <sup>3</sup>	CHF 1.85	CHF 2.20

Les autres taxes (compteur : CHF 50 et abonnement par unité locative : CHF 60) sont inchangées

### III. Epuration

	2023	2024
Taxe pour les Eaux usées (EU), par m <sup>3</sup>	CHF 2.25	CHF 2.75
Taxes pour les Eaux claires (EC), par m <sup>2</sup>	CHF 1.25	CHF 1.25

- Site internet
- Bourse communale
- Greffe communal

Municipalité, le 6 mai 2024